



Litige avec l'lyonnaise des eaux

Par **bouki33**, le **03/06/2008 à 18:43**

Bonjour ,
j'aimerais avoir des informations pour me défendre contre la lyonnaise des eaux
La situation est la suivante :
je dispose dans mon jardin (je suis propriétaire) d'une "servitude" qui est une canalisation enterrée dans mon jardin et elle traverse également plusieurs propriétés mitoyennes de la mienne.
Cette canalisation enterrée évacue les eaux usées mais je pense également les branchements parasites de certains voisins non respectueux de l'environnement qui y ont vraisemblablement connectés les eaux pluviales.
lors de la soirée du 30 05 2008 de très grosses averses se sont abattues sur ma région entraînant des inondations importantes .
Cette canalisation a rejetée de l'eau en pression souillée dans mon jardin car elle n'est pas obstruée mais seulement recouverte d'une dalle en béton. il apparaît donc nécessaire que la lyonnaise des eaux viennent chez moi pour y installer un regard bouché et étanche.
Quel démarche dois-je suivre pour que les travaux se fassent le plus rapidement possible merci